

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 FEVRIER 2017**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre février à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Guy LONGEPERRE, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Sandrine BAUDIN, Valérie BABAD, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Robert GUILLARD, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Roger THEVENOT (Pouvoir à Aline MORAND), Michel BERTHET (Pouvoir à Valérie BOUILLOUX), Jean-Claude ARNAUD (Pouvoir à Patrice DUPONT), Josiane DESROCHES (Pouvoir à Michel SUCHET), Cyrille BOUCHY (Pouvoir à Catherine PATUEL), Jessy PROST (Pouvoir à Dominique RABILLOUD).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Demandes de subventions,
- Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération,
- Base de Loisirs : Bail emphytéotique,
- Tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure,
- Indemnité spécifique de service,
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- Divers.

Monsieur le Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour : Fixation du niveau des indemnités du Maire et des Adjointes et conventions avec la Société APRR.

Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour de la séance.

Le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2017 est lu et adopté.
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Valérie BOUILLOUX.

Délibérations :

Commune - Demande de subvention FIPD - Sécurisation des accès au groupe scolaire et installation d'alarme attentat

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à la sollicitation de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Commune – Demande de subvention au Conseil Régional – Travaux de l'Église

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Commune - Demande de subvention - Installation de projecteurs

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de s'opposer, comme le lui autorise l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté Mâconnais-Beaujolais Agglomération.

Base de Loisirs - Bail emphytéotique

Le conseil municipal donne son accord et tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents relatifs au bail emphytéotique.

Tarifs de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)

Compte tenu du contexte économique actuel, et ce afin de protéger les commerces de proximité, Monsieur le Maire propose d'accorder un abattement sur les tarifs maximums.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants dès 2017 :

- Exonération de la totalité des enseignes dont la surface est inférieure ou égale à 12 m² (pour les surfaces supérieures à 12 m², la taxe s'applique dès le 1^{er} mètre carré),
- Application d'un abattement de 60 % sur les tarifs maximums applicables.

Commune - Indemnité spécifique de service

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer, dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'État, l'indemnité spécifique de service aux agents relevant du grade de technicien.

Commune - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

En complément de la délibération n° 120 du 26 septembre 2003, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de la Commune.

Base de Loisirs - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

En complément de la délibération n° 120 du 26 septembre 2003, le conseil municipal décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de la Base de Loisirs.

Fixation du niveau des indemnités du Maire et des Adjointes

Suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, il y a lieu de délibérer de nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et deux conseillers municipaux, comme suit :

- maire : 41.96 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 1^{er} adjoint : 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2^{ème} adjoint : 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 3^{ème} adjoint : 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 4^{ème} et 5^{ème} adjoints : 8,02 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- conseiller municipal : 8,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- conseiller municipal : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Conventions APRR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les conventions destinées à préciser les responsabilités de la commune et de la société APRR pour les ouvrages d'art qui ont été rendus nécessaires dans le département pour rétablir les routes départementales interceptées lors de la construction de l'autoroute A6 :

- Chemin rural Rue des Mazoyers,
- Chemin rural Rue des Sablons,
- Chemin rural Charrière Gautier.

DIVERS :

PLU :

En ce qui concerne la prise de décision de la commune de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la MBA, Monsieur Rémi BESSON indique que le suivi du PLU communal n'est pas assuré. En effet, il existe sur la commune des enduits et des façades non faites. Ceci entraîne une modification des impôts. Monsieur le Maire répond que le policier municipal a pris en charge ce contrôle depuis peu et que des modifications de permis sont déjà en cours.

Tarifs de location :

Monsieur le Maire propose que des tarifs soient mis en place en ce qui concerne par exemple les mouvements des estrades (mise en place et/ou démontage). Il en est de même pour la mise en place des tendues.

Il précise que le montage et le démontage ne doit pas être effectué par les personnes louant Joug Dieu pour des questions de sécurité et de responsabilité.

Monsieur Rémi BESSON indique qu'il sera compliqué de vérifier si les personnes ne manipulent pas eux même les estrades pour ne pas avoir à payer.

Un groupe de travail est créé pour mener la réflexion sur ces tarifications : Michel ROSI, Patrice DUPONT, Michel SUCHET, Robert GUILLARD, Michel BERTHET.

Mâconnais-Beaujolais Agglomération :

Monsieur le Maire indique que la MBA va proposer lors du vote du budget 2017 le versement d'une subvention de 5 000 € pour l'école de musique de Crêches-Sur-Saône.

Il précise avoir reçu la notification des attributions de compensation suite à la fusion de la CAMVAL et de la CCMB. D'après les éléments communiqués, les recettes budgétaires devraient être identiques à 2016.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va prendre un arrêté concernant son opposition au transfert de pouvoirs de police spéciale au Président de MBA. Ce pouvoir de police concerne l'assainissement, la collecte des déchets ménagers, la voirie, les aires d'accueil des gens du voyage ainsi que l'habitat.

Téléski nautique :

Monsieur le Maire explique au conseil que le bail signé avec la société LE LAC a été cédé à de nouveaux locataires. Les changements du bail sont les suivants : plus d'avances mensuelles versées à la commune sur la consommation électrique puisqu'un compteur dédié au téléski sera installé.

RIFSEEP :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a confié au Centre de Gestion l'étude relative au RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire. Il a souhaité que les agents conservent les traitements et primes perçues à ce jour. Le comité technique (CT) du Centre de Gestion doit se prononcer sur la proposition qui est faite. Le conseil municipal aura, suite à l'avis du CT, à délibérer pour la mise en œuvre.

Voirie / Sécurité :

Monsieur Michel SUCHET indique qu'il attend une ébauche plus précise du budget pour formuler le marché de voirie (à découper si besoin en tranche ferme et conditionnelles) et pour lancer les travaux de sécurisation des écoles.

Monsieur le Maire demande à ce que les travaux de sécurisation des écoles soient lancés, ces travaux étant prioritaires.

Monsieur Dominique RABILLOUD indique que les plans d'évacuation ont été posés dans les écoles. La sirène des pompiers a fonctionné lors de la dernière manœuvre de février. Elle sera de nouveau mise en marche le dimanche 5 mars pour 3 cycles de 30 secondes.

Grippe aviaire :

Madame Claire DE CROMBRUGGHE demande ce qui doit être fait sur la commune compte tenu des risques liés à la grippe aviaire.

Monsieur le Maire répond que la Préfecture a donné des consignes : les volailles doivent être confinées et déclarées.

Culture :

Madame Catherine PATUEL indique qu'une exposition de l'école sur les pays du monde aura lieu les 7 et 8 avril 2017 à Joug Dieu

Elle a de plus été sollicitée pour l'organisation de la journée mondiale du livre. Cinq auteurs seront présents à Joug Dieu le 30 avril 2017.

Embellissement :

Madame Valérie BOUILLOUX indique qu'elle est en attente de la réactualisation du devis pour la deuxième phase des travaux relatifs au monument aux morts.

Il a été décidé de réaliser un massif fleuri sauvage à Joug Dieu. Les services techniques ont déjà bêché l'emplacement prévu.

Le 4 février 2014, Madame Valérie BOUILLOUX s'est rendue à Branges pour la remise des prix des villes et villages fleuris. Elle souhaite obtenir un rendez-vous avec le directeur de Destination Saône et Loire pour avoir des conseils destinés à améliorer le cadre de vie de la commune.

Madame Valérie BOUILLOUX propose que la commune s'inscrive pour 2017 au concours des décorations de Noël.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,